



Conseil régional
Groupe Front de Gauche
Ensemble, l'Île-de-France

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-085

MISE EN OEUVRE DU PACTE AGRICOLE : 1ÈRE AFFECTATION 2020

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour demander au Gouvernement de cesser la destruction du service public forestier, et exiger la mise en place d'une politique forestière tenant réellement compte des enjeux écologiques et climatiques »

Exposé des motifs

CESSER LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC FORESTIER ET LANCER UNE POLITIQUE FORESTIERE RESPONSABLE FACE AUX ENJEUX ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

Alors que depuis plusieurs années, le service public forestier subit un démantèlement continu, faisant passer les effectifs de l'ONF de 15.000 salariés en 1985 à moins de 9.000, de nombreux gardes forestiers dénoncent aujourd'hui une gestion productiviste et à court terme qui transforme les forêts publiques en « usines à bois ».

Début 2020, une nouvelle étape a été franchie dans la mise en péril de cet établissement public, avec la préparation d'une modification du Code forestier, permettant aux salariés de droit privé d'effectuer des missions identiques à celles des fonctionnaires de l'ONF. Une décision qui, comme dans nombre des services publics, aura pour effet de diminuer le nombre des fonctionnaires au profit des contractuels. Les agents de l'ONF rappellent cependant que leurs statuts de fonctionnaires assermentés, avec les pouvoirs de police qui leur sont conférés, leur permettent d'accomplir leurs missions de façon indépendante. Ces agents publics peuvent ainsi résister aux pressions des propriétaires et des marchands de bois, et permettre l'application des lois en toute impartialité. Ces derniers estiment que ce ne sera plus le cas avec des contractuels de droit privé.

En outre, parallèlement à ces annonces de contractualisation, le Gouvernement entend également continuer à diminuer le nombre de postes à l'ONF, par le non renouvellement lors des départs en retraite. Entre 2018 et début 2020, 611 postes, tous statuts confondus, ont ainsi été supprimés.

Alors que la forêt joue un rôle majeur pour atténuer les effets du changement climatique, qu'elle constitue un réservoir de biodiversité et contribue à la protection de la ressource en eau, ces choix gouvernementaux sont totalement contraires aux nécessités induites par ces enjeux. C'est ainsi toute la politique forestière qui se trouve déstructurée, mettant en danger l'avenir de notre patrimoine forestier.

La Région Ile-de-France, qui compte 50 forêts domaniales, soit 72 500 hectares de forêts, est concernée au premier chef par ces questions. C'est pourquoi il est proposé par cet amendement que notre collectivité intervienne dès à présent auprès du Gouvernement pour demander à ce dernier de stopper ces mesures destructrices, et d'engager une politique forestière responsable au regard des enjeux écologiques et climatiques.

Céline MALAISE

Maxime des GAYETS

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe